

Séance du Conseil Municipal
en date du
5 février 2020

L'an deux mil vingt et le cinq du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, M. DEMURGER Jean-François, Mme BAULAND Eliane, M. DUBUIS Jérôme, Mme DANJOUX Laëtitia, M. BERAUD Cédric, Mme CARRENO Mercedes, M. BESACIER Jean-Luc, M. BAIZET Patrick, Mme PLAINARD Delphine, Mme BOYER Gaëlle, M. SIMON, Pascal Mme VERCHERE Simone, Mme CHAUDAGNE Suzanne, M. MURARD Franck

Secrétaire de séance : M. DUBUIS Jérôme

Monsieur le Maire ouvre la séance en saluant la présence fidèle de tous les membres du conseil pour cette avant-dernière réunion de conseil municipal du mandat.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES

➤ *Conseil d'Administration de l'ASOIE*

Mercedes CARRENO fait le compte-rendu du Conseil d'Administration de l'ASOIE. L'activité de l'association a diminué de 3 % sur 2019, avec l'accueil de 141 personnes contre 146 en 2018.

Sur 2019, 8 CDI ont été obtenus, 49 missions d'intérim et 9 personnes ont eu accès à une formation.

➤ *Conseil d'Administration de la MJC*

Laëtitia DANJOUX relate la dernière réunion du Conseil d'Administration de la MJC. Elle présente les principales manifestations 2020 auxquelles la MJC participe et notamment le défilé costumé qui aura lieu le 8 mars 2020 à St Denis.

Elle évoque le projet de recrutement d'un animateur à temps complet pour assurer la direction de l'ALSH et travailler en binôme avec la coordinatrice de la MJC. Ce poste pourrait être financé en partie par la Fédération des MJC.

➤ *Société de Musique Dionysienne*

Eliane BAULAND indique qu'elle a assisté à l'Assemblée Générale de la Société de Musique Dionysienne. Grâce à un don et malgré de faibles moyens, cette association a terminé avec un bilan financier positif.

➤ *Amicale Laïque*

Eliane BAULAND présente le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'Amicale Laïque, dont le résultat 2019 est légèrement déficitaire en raison d'importants investissements pour l'électrification des terrains de boule.

II. PRESENTATION DU CHOIX DE COLLECTE DES EMBALLAGES PAR CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

René VALORGE présente le travail qui a été conduit à la communauté de communes d'abord au comité consultatif déchets ménagers puis en conseil communautaire. L'extension des consignes de tri au 1er janvier 2020, va entraîner un accroissement important des volumes d'emballages, de l'ordre de 140 T en 2020. De plus, l'ensemble de marchés publics arrivent à échéance fin 2020 (collecte ordures ménagères, colonnes papier, verre, emballages, bennes déchetterie). De fait, une étude a porté sur la comparaison de 2 hypothèses :

-le maintien de la collecte en points d'apport volontaires pour les 3 matériaux, verre, papier, emballages, soit 72 points à aménager avec renouvellement du parc sur 4 ans.

-le maintien des points 'apport volontaire pour le verre et le papier et le passage en porte à porte pour les emballages, ce qui suppose d'équiper chaque foyer d'un bac jaune soit un investissement dans 10900 bacs.

En prenant en compte le fait qu'aujourd'hui le taux de présentation du bac OM est inférieur à 25%, ce qui peut permettre de passer le ramassage à une semaine sur 2, et que la TGAP va passer de 20 à 65€ la tonne enfouie en 2025, et compte tenu de la différence importante entre les 2 hypothèses tant en investissement qu'en fonctionnement, le conseil communautaire s'est prononcé pour le maintien du système des Points d'Apport Volontaire, seul moyen de contenir le montant de la redevance incitative. Par ailleurs, pour accompagner cette politique et accentuer la diminution de la production de déchets, un agent de prévention sera recruté début mars.

III. DEVENIR DU CCAS

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du CCAS est composé d'un Président et de 9 membres, dont 4 conseillers municipaux et 4 membres extérieurs. Il explique que l'activité du CCAS s'est beaucoup réduite depuis plusieurs années, notamment car le volet action sociale propose davantage un accompagnement des personnes en difficultés plutôt que l'attribution systématique d'aides financières.

Malgré cette faible activité, le CCAS nécessite la confection d'un budget et d'un compte administratif fastidieux pour une faible activité, ainsi que plusieurs réunions du Conseil d'Administration.

Il explique que depuis la loi NOTRe, il est possible pour les communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre le CCAS afin de l'intégrer dans le budget communal et éviter les lourdeurs administratives liées à la gestion du CCAS.

Il propose au Conseil Municipal de dissoudre le CCAS et de créer un Comité Consultatif composé de conseillers municipaux et de membres extérieurs qui serait chargé de traiter les questions ayant trait aux domaines de compétence actuels du CCAS, mais avec plus de souplesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la dissolution du CCAS et la création d'un comité consultatif. Cette dissolution sera effective au 1er mars 2020.

IV. FINANCEMENT DU RASED

René VALORGE explique au Conseil Municipal que le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), composé d'un psychologue et de 2 enseignants spécialisés, intervient auprès des élèves en difficultés dans les écoles publiques du secteur de Charlieu.

Il indique que le salaire du personnel du RASED est pris en charge par l'éducation nationale, mais que les frais de fonctionnement de la structure ne sont pas financés. Il fait part de la proposition de l'Inspection d'Académie d'une participation annuelle des communes du secteur de Charlieu à hauteur de 1 € par élève scolarisé dans chaque école publique, afin de permettre le bon fonctionnement de la structure, ce qui représente pour l'année scolaire 2019-2020, 126 € pour la commune de St Denis de Cabanne.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et décide de verser une participation annuelle aux frais de fonctionnement du RASED à hauteur de 1 € par élève scolarisé à l'école publique.

V. OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES AVANT LE VOTE DU BUDGET

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que le vote du budget interviendra après les élections municipales, la date limite étant fixée cette année au 30 avril.

Aussi afin de faire face à des dépenses nécessaires sur le 1er trimestre 2020, il propose au Conseil Municipal de procéder à une ouverture anticipée de crédits en section d'investissement, comme le permet le Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite de 25 % des crédits ouverts l'année précédente.

Le Conseil Municipal approuve cette ouverture anticipée de crédits en investissement avant le vote du BP 2020 à hauteur de 22 000 € pour le budget communal et de 5 000 € pour le budget assainissement.

VI. POINT SUR L'AVANCEMENT DU DOSSIER « CŒUR VILLAGE 2020 »

Jérôme DUBUIS rappelle la dernière rencontre avec EPORA lors de laquelle il a été convenu de prolonger la convention opérationnelle pour une durée de 4 ans. Il présente au Conseil Municipal le bilan foncier prévisionnel de l'opération mis à jour avec les financements possibles. Ce nouveau bilan fait apparaître un coût de revient de l'opération à hauteur de 1 680 000 € HT, alors qu'il était initialement estimé à 2 100 000 € HT.

Dans l'hypothèse où cette opération bénéficierait d'un financement de l'ADEME dans le cadre d'un appel à projet, la participation de la commune serait estimée à 683 000 €, voire moins en cas de revente du site avant la fin de la convention.

Il rappelle que la commune a déjà versé un acompte de 300 000 € à EPORA fin 2019, et indique qu'il conviendra de définir le calendrier de paiement du solde, qui peut être réalisé en plusieurs échéances en fonction du profil d'extinction de la dette.

Concernant l'avancement du dossier, il explique que de nouvelles analyses sont en cours de réalisation par l'ADEME. En fonction des éventuelles pollutions retrouvées lors de ces nouvelles investigations, l'ADEME pourrait prendre en charge directement la dépollution du site.

Dans le cas contraire, EPORA va se positionner afin de participer à un appel à projet qui pourrait permettre d'obtenir un financement de l'ADEME à hauteur de 55 % des travaux de dépollution. En raison des contraintes administratives liées à ce financement, le démarrage des travaux serait alors possible en 2021.

René VALORGE remercie Jérôme DUBUIS pour son engagement sur ce dossier et souligne que celui-ci fait partie des priorités de la municipalité depuis 2008, mais qu'il a tout d'abord fallu entamer des négociations pour la libération et le rachat du site, ce qui a retardé le démarrage des travaux.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal :

Est informé du projet de cession par Loire Habitat du local d'animation de la Résidence Marguerite, aujourd'hui vacant, à un particulier qui souhaite le transformer en logement adapté

Prend connaissance de la demande de Loire Habitat pour mettre en vente les derniers pavillons locatifs du hameau de La Durie. Le Conseil Municipal n'est pas opposé à une cession de ces pavillons pour permettre l'accession à la propriété des locataires, mais ne souhaite pas une mise en vente externe des pavillons. Par ailleurs, ces cessions de logements sociaux devront être compensées par un réinvestissement du bailleur social dans d'autres opérations sur la commune.

Le Maire

René VALORGE